

11.—*Résolu*: Que M. le président soit autorisé à s'enquérir de tous les détails relativement à la lettre de Son Honneur le Maire, concernant certaines accusations contre M. D. Dansereau, assistant contremaître, et de convoquer la Commission pour étudier cette affaire, lorsqu'il le jugera à propos.

12.—*Résolu*: Que M. J.-H. Marois soit nommé commis dans le bureau général en remplacement de M. O. Moore, au même salaire que ce dernier.

13.—De M. G. Désormeaux, sollicitant une position d'ingénieur de la cour de l'avenue DeLorimier.

Déposée sur le bureau.

14.—De la Chambre de Commerce du District de Montréal, concernant l'établissement d'un service de transport de fret dans la Ville et la banlieue.

Déposée sur le bureau.

15.—De M. D. Pepin, fils, mettant la Ville en demeure de donner à la rue Lasalle, quartier St-Denis, une largeur de 60 pieds, suivant la ligne récemment homologuée, et de lui payer la valeur de la lisière de terrain de 9 pieds de profondeur qui a été prise sur toute la largeur de sa propriété, au coin Sud-Est des rues Lasalle et Laurier, plus une somme de \$1,800 à titre de dommages-intérêts.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport et au Département en Loi.

16.—De M. A.-E. Brown, se plaignant que les matériaux de démolition des maisons qui ont été vendus n'ont pas été enlevés.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport et au Département en Loi.

17.—De la "Montreal Hassam Paving Co.", tenant la Ville responsable des dommages que la compagnie a soufferts et qu'elle pourra subir à raison des retards que la Ville a déjà apportés et qu'elle apportera à l'avenir dans l'exécution de son contrat avec ladite compagnie.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport et au Département en Loi.

18.—De la Compagnie de Construction et de Pavages Modernes de Montréal, tenant la Ville responsable des dommages que la compagnie a déjà soufferts et qu'elle pourra subir à raison des retards que la Ville a déjà apportés et qu'elle apportera à l'avenir dans l'exécution de son contrat avec ladite compagnie.

RAPPORTS.

19.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'un crédit de \$1,270 soit voté pour la confection d'un trottoir permanent en asphalte "Seysell" sur le côté Est de la rue Ste-Christophe entre les rues Ste-Catherine et DeMontigny, conformément à la section 20, articles 453 et 456 de la charte de la Ville, telle qu'amendée; moitié du coût payable par les propriétaires intéressés et moitié par la Ville.

20.—A la demande de M. l'échevin Bumbray, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant de substituer de l'asphalte aux blocs "Metropolitan" pour le pavage de la partie de la rue Ontario située entre les rues Dézery et St-Germain, du côté Sud de la voie jusqu'à la bordure du trottoir du côté Sud, et que les dépenses que nécessiteront ce changement soient imputées sur le crédit voté pour le pavage de la rue Ontario, entre les rues Dézery et Joliette.

21.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'un compte de l'année 1907, au montant de \$26.46 dû à la "Canadian Rubber Co. Ltd" soit payé et imputé sur le montant voté cette année pour prévenir les Inondations (Pompe de la rue Mill).

22.—Sur proposition de M. l'échevin David, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'un crédit de \$16,197 soit voté pour payer à la journée, la rue St-Jacques en blocs de granit, à partir de 100 pieds à l'Ouest de la rue Green jusqu'à 100 pieds à l'Est de la rue Ste-Irène.

23.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'un crédit de \$205.00 soit voté pour la confection d'un trottoir permanent en ciment à l'angle Sud-ouest de l'avenue des Pins et de la rue Simpson en face de la propriété de M. Geo. Hyde, conformément à la section 20, articles 453 et 456 de la charte de la Ville telle qu'amendée; moitié du coût payable par les propriétaires et moitié par la Ville.

11.—*Resolved*: That the chairman be authorized to inquire about all the details concerning the letter from His Worship the Mayor in connection with certain charges made against Mr. D. Dansereau, asst. foreman, and to convene the Committee to examine said case, when deemed advisable.

12.—*Resolved*: That Mr. J. H. Marois be appointed clerk in the general office to replace Mr. O. Moore, with the same salary as paid to the latter.

13.—From Mr. G. Desormeau, applying for a position as engineer in the de Lorimier avenue yard.

Laid on the table.

14.—From the "Chambre de Commerce" of the District of Montreal, anent the establishment of a freight service in the City and surroundings.

Laid on the table.

15.—From Mr. D. Pepin, jr., requesting the City to give Lasalle street, St. Denis ward, 60 feet in width, according to the line recently homologated, and to pay him the value of the strip of land of 9 feet in depth which was taken on the whole width of his property, South-east corner of Lasalle and Laurier, plus a sum of \$1,800 for damages.

Referred to the City surveyor for report, and to the Law Department.

16.—From Mr. A. E. Brown, complaining that demolishing materials of houses which were sold have not yet been removed.

Referred to the City surveyor and to the Law Department.

17.—From the Montreal Hassam Paving Co., holding the City responsible for present damages caused to the Company and which may be caused in the future by reason of the City's delay to complete the contract passed with the said Company.

Referred to the City surveyor for a report and to the Law Department.

18.—From the "Cie de Construction et de Pavages Modernes de Montréal" holding the City responsible for present damages caused to the Company and which may be caused in the future by reason of the City's delay in the completion of the Company's contract with the City.

REPORTS.

19.—*Resolved*: That a report be made to Council recommending that an appropriation of \$1,270 be voted for the construction of a permanent sidewalk with Seysell asphalt, on the East side of St. Christophe street, between Ste. Catherine and DeMontigny, in accordance with section 20, articles 453 and 456 of the City charter, as amended; one-half payable by interested proprietors and one-half by the City.

20.—At the request of Ald. Bumbray, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that asphalt be substituted for Metropolitan blocks, for the paving of that part of Ontario street, between Dezery and St. Germain streets, on the South side of the track to the South side of the sidewalk curb, and that expenses in connection with said alteration be charged against the appropriation voted for paving Ontario street, between Dezery and Joliette streets.

21.—*Resolved*: That a report be made to Council recommending that an account of 1907, amounting to \$26.46, due to the Canadian Rubber Co. Ltd., be paid and charged against the amount voted this year for preventing floodings (Mill street pump).

22.—On motion of Ald. David, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that an appropriation of \$16,197 be voted to pave, by day labor, St. James street with granite blocks, from 100 feet West of Green street to 100 feet East of Ste. Irene street.

23.—*Resolved*: That a report be made to Council, recommending that an appropriation of \$205.00 be voted for the construction of a cement permanent sidewalk on the South-west corner of Pine avenue and Simpson street, in front of Mr. Geo. Hyde's property, in accordance with section 20, articles 453 and 456 of the City charter, as amended; one-half of the cost to be paid by interested proprietors and one-half by the City.